Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260401-2026040104-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 24 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

2 avril 2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **19**

VOTANTS **19**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 04 01 04

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le 1er avril à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Gilles BARS a été nommée secrétaire de séance**.**

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE ELUS AU CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 ,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que le conseil d'administration du CCAS comprend, outre la maire qui en est présidente de droit, des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par la maire en nombre égal,
Considérant que par délibération du 1er avril 2026, le conseil municipal à fixé à 4 le nombre de membres élus au conseil d'administration du CCAS,
Considérant qu'il y a lieu d e procéder à l'élection de ces représentants,
Madame La Maire rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et au scrutin secret.
Après appel à candidatures, une liste unique est présentée.
il est procédé au vote,

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Daniel CABIOCH QUEMENER
- Claudie JACQ
- Muriel RAISON
- Martine BEAUCAMP

Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Majorité absolue : 10
Nombre de suffrages obtenus par le candidat : 19
Le présent résultat est proclamé et sera transmis aux autorités compétentes

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

Le Secrétaire
Gilles BARS